

Table des matières

Mot du maire	2
Mot de la responsable des questions familiales.....	3
Introduction	4
Composition du Comité de la Famille	5
Le rôle de la Municipalité.....	6
Le rôle du Comité de la Famille.....	6
La notion de Politique Familiale.....	6
Historique autour de la mise en place de la première Politique Familiale à Saint-Jean-de-Dieu	7
La démarche ayant conduit à la « Politique Familiale ».....	8
Champs d'intervention de la Politique Familiale	12
Plan d'action	17
Mécanisme de suivi des actions	33
Notes	34
Tableau d'équivalences • Conversions métriques.....	37



Mot du maire

Un plaisir renouvelé en 2011, celui d'avoir accompagné le Comité de la Famille, tout comme en 2007, lors de l'élaboration de notre première Politique Familiale. La participation des membres de notre communauté en assemblée publique participative s'est révélée fort constructive et notre nouveau plan d'action découle en grande partie de ces fructueuses délibérations.

Tous les membres du Comité de la Famille, accompagnés par leur coordonnatrice et un accompagnateur du Carrefour municipal action famille, ont réalisé, tout comme moi, qu'à Saint-Jean-de-Dieu, des progrès significatifs ont été réalisés depuis la mise en place de notre Politique Familiale. En effet, près de 85% des actions inscrites en 2007 se sont réalisées ou sont en voie de réalisation. Ceci démontre, entre autres, que votre conseil municipal est à l'écoute des membres de sa communauté et je peux vous assurer qu'il continuera dans ce sens en observant scrupuleusement les échéanciers attachés à ce nouveau plan d'action.

Un beau travail d'équipe jumelé à des efforts hors du commun de tous ceux et celles qui ont mis l'épaule à la roue tout au long de ce dernier exercice vous donnera certes, à vous, Johannois et Johannoise, le goût de prospérer dans notre belle Municipalité.

Un merci tout spécial à notre Ministre québécoise responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, pour son encouragement dans la réalisation de notre nouvelle Politique Familiale ainsi qu'à notre député provincial, monsieur Jean D'Amour.

Jean-Marie Côté, maire



Mot de la responsable des questions familiales

Au cours des rencontres évolutives qui se sont succédées durant les derniers mois, tous les membres du Comité de la Famille ont appris à mieux connaître les particularités géographiques de l'ensemble du territoire municipal de Saint-Jean-de-Dieu. En additionnant toutes les informations que nous avons recueillies et en les confrontant à nos réalités budgétaires, nous avons conçu ce nouveau plan d'action triennal.

Avant d'entreprendre la démarche Municipalité Amie des Aînés et de remettre à niveau la Politique Familiale, les membres du Comité de la Famille se sont familiarisés avec le plan d'action de la Politique Familiale éditée en 2007. Par la suite, ils ont consulté les citoyens et citoyennes sous différentes formes. Ils ont lu divers documents pertinents leur permettant de maintenir leurs informations à jour, ce qui leur a donné l'occasion, entre autres, de faire la part des choses et de soutenir une démarche équilibrée tout au long de l'exercice.

Je suis fière des résultats obtenus et je vous associe à cette fierté; je m'engage également à soutenir l'application des diverses actions à réaliser au cours des trois prochaines années. Merci aux membres du Comité de la Famille et à leur coordonnatrice, madame Line Côté.



Raymonde Cormier, conseillère

Introduction

Compte tenu du rythme croissant associé à la réalisation des étapes inscrites à l'échéancier du plan d'action de la Politique Familiale et du constat effectué en décembre 2009, les membres du conseil municipal ont décidé de se pencher sur la possibilité de remettre à niveau cette dernière.

Au même moment, le Gouvernement du Québec annonçait un nouveau programme à l'intérieur duquel une municipalité pouvait être soutenue financièrement et techniquement dans le cadre de la remise à niveau de sa Politique Familiale. De plus, ce programme permettait également d'ajouter plus d'attention aux aînés vivant dans la communauté johannoise, principalement en trouvant des façons de rendre ceux-ci plus actifs physiologiquement et physiquement.

Le plan d'action de la Politique Familiale arrivait à terme après ses trois ans de mise en pratique. Voici l'objectif prioritaire qui a été le leitmotiv de tous les membres du Comité de la Famille, et ce, dès le début des échanges en janvier dernier. Alors, dans le respect de l'application des objectifs inscrits à l'intérieur du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA), mis en marche par la Ministre québécoise responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, en novembre 2009, les membres avaient en leur possession de nombreux atouts pour faciliter leur tâche.

Pour les membres, il s'agissait de se familiariser avec les tenants et aboutissants reliés à l'état d'avancement des étapes de l'échéancier préparé quatre ans auparavant. De ce constat, un processus de consultation auprès des citoyennes et citoyens s'est mis en branle activement, soutenu par la coordonnatrice du Comité de la Famille. À deux reprises, des sondages personnalisés ont été réalisés auprès des personnes ayant des problèmes de motricité, ce qui les empêchait de participer pleinement aux deux assemblées publiques participatives. Nous pouvons donc émettre le constat que l'ensemble des membres de la communauté johannoise ont eu la chance de s'exprimer tout au long du parcours menant à cette nouvelle Politique Familiale.

Composition du Comité de la Famille

Alain Bélanger	Président du Comité de développement de Saint-Jean-de-Dieu
Karyne Bérubé	Présidente du Club Johannois
Ginette Blumhart	Centre d'Action Bénévole des Basques
Raymonde Cormier	Conseillère municipale et responsable des questions familiales
Line Côté	Coordonnatrice
Jean-Marie Côté	Maire
Ghyslaine Dionne	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Noëlline Dubé	Membre et citoyenne
Carmen Gagnon	Club des 50 ans et plus de Saint-Jean-de-Dieu
Catherine La Barre	Membre et citoyenne
Julie Lamer	Agente de développement rural, CLD des Basques
Michel Leduc	Agent de développement économique et communautaire
Isabelle Morin	Sûreté du Québec
Damien Sirois	Coordonnateur service des loisirs
Alain Rioux	Chef brigade des pompiers de Saint-Jean-de-Dieu
Émilienne Rioux	CSSS des Basques
Stéphane Rioux	Enseignant au secondaire
Jean-Nil Thériault	Formateur Carrefour Action municipale et famille



Le rôle de la Municipalité

La Municipalité doit jouer un rôle de leader tout au long du processus de la mise sur pied de la Politique Familiale. La Municipalité nomme un responsable des questions familiales. Par la suite, des citoyennes et des citoyens sont sollicités et d'autres signalent leur intérêt à faire partie de cette équipe nommée Comité de la Famille. Chaque membre signale son champ d'intérêt principal ou secteur d'intervention privilégié et s'y associe tout au long de la démarche.

Le rôle du Comité de la Famille

Le rôle des membres du Comité de la Famille est de supporter, par leurs expériences respectives du milieu, la coordonnatrice responsable de la remise à niveau de la Politique Familiale. Ainsi, tout au long du processus de réalisation, il revient au Comité de la Famille de décider et de prioriser les orientations et les objectifs à atteindre afin de satisfaire les requêtes des citoyennes et des citoyens qui se seront exprimés lors des sondages et des assemblées publiques participatives.

Une Politique Familiale c'est quoi ?

La notion de Politique Familiale : Cette notion réfère à un contenu spécifique en faveur de la famille et à une manière d'agir et de penser famille ! « C'est l'amélioration du milieu de vie en faveur de l'entité familiale qui doit guider l'orientation de la Politique Familiale ».

LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Une Politique Familiale est une politique de soutien aux parents et aux grands-parents dans leurs rôles. Elle sert de guide lors de la prise de décisions par le conseil municipal sur des sujets susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles et des aînés. De plus, elle assure une cohérence et une permanence dans les orientations visant la famille et les aînés.

Une Politique Familiale confirme l'intention des autorités municipales d'améliorer la qualité de vie des familles et des aînés établis sur son territoire. Elle cherche à harmoniser les actions entreprises et celles en voie de l'être.



LA POLITIQUE FAMILIALE CONCERNE TOUT LE MONDE : GRANDS-PARENTS, PARENTS, ADOLESCENTS, ENFANTS, JEUNES ADULTES...

Bref historique de la « Politique Familiale » à Saint-Jean-de-Dieu

En 2003, une première démarche a été initiée par les membres de l'époque de l'AFÉAS local. Monsieur Jean-Marie Côté, membre du conseil municipal et aujourd'hui maire de la Municipalité, a été sensibilisé à la pertinence de se doter d'une Politique Familiale. Par la suite, monsieur Jacques Lizée, directeur général du Carrefour Action municipale et famille, monsieur Alvin Doucet, responsable provincial de la formation de la Politique Familiale pour le Bas-St-Laurent pour le même organisme, madame Anne Gauthier, responsable des dossiers de la Politique Familiale à la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) ont, tour à tour, accompagné la Municipalité au début du processus. La mise sur pied de la Politique Familiale a bénéficié d'un soutien financier de l'ordre de 7 500\$ du Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine qui a servi à financer la moitié des coûts pour l'élaboration du présent document; l'autre partie ayant été financée par la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu. À la fin 2005 et au début 2006, l'agente de développement, madame Sandra Tremblay, a pris en charge le dossier. Elle a complété un premier sondage auprès de la population. Elle a travaillé avec le Comité permanent de la Politique Familiale et déposé un premier rapport. Par la suite, dans la deuxième moitié de 2006, monsieur Roland Besnier, nouvel agent de développement de Saint-Jean-de-Dieu, a continué le travail et produit le présent rapport, soit, la première Politique Familiale.

La démarche ayant conduit à la « Politique Familiale »

La Politique Familiale est issue des résultats de deux sondages et de focus-groupes qui ont eu lieu au cours des années 2005 et 2006. La population de Saint-Jean-de-Dieu s'est prononcée sur son niveau d'appréciation concernant les services offerts par la Municipalité et aussi sur les dossiers qui devraient être prioritaires afin d'améliorer la qualité de vie des familles. Le Comité de la Famille s'est ensuite penché sur les résultats et a priorisé les axes d'intervention.

Avec l'aide du Ministère de la Famille et des Aînés et grâce à la conscientisation de sa Ministre responsable, madame Marguerite Blais, envers la condition de vie des aînés du Québec, un nouveau programme proposait une nouvelle démarche pouvant être insérée à l'intérieur d'une remise à niveau d'une Politique Familiale municipale. Cette démarche, du nom de Municipalité Amie des Aînés, a permis à la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu de faire le constat de la condition de vie des citoyennes et citoyens aînés de l'ensemble de son territoire.

L'aide financière, de l'ordre de 17 000\$ dollars en provenance du ministère, a facilité l'embauche d'une coordonnatrice, madame Line Côté. Son travail, menant à l'édition de la Politique Familiale version 2011, a nécessité, outre l'énergie humaine, une bonne partie de la somme subventionnée dans le cadre du programme du Ministère de la Famille et des Aînés. La Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, ses partenaires locaux et régionaux, réunis à titre de membres du Comité de la Famille, se sont unis pour transmettre et défendre leurs valeurs. Ils ont également conservé, comme ligne directrice, que cette Politique aurait une portée dépassant le cadre des échanges compilés jusqu'à maintenant. Ils sont tous conscients qu'ils se sont impliqués dans une action porteuse pour les générations en présence et celles qui suivront dans les prochaines décennies.

Définition de « la famille »

« Un ensemble de personnes de tout âge, liées par des liens étroits parent-enfant et qui partagent des valeurs communes. Elle est un lieu d'apprentissage, de socialisation et d'entraide. Elle est un besoin essentiel dans l'épanouissement de chaque individu ».

Champs d'intervention de la Politique Familiale

Le choix des champs d'intervention doit refléter tous les aspects de vie que les gens ont manifestés, soit lors des sondages, des rencontres (focus groupes) ou dans leurs commentaires, le tout jumelé aux nombreux échanges des membres du Comité de la Famille.

Six champs d'intervention ont été retenus soit :

1. L'environnement
2. Le transport et la sécurité
3. Le développement socio-économique et l'emploi
4. L'aménagement du territoire et l'habitation
5. Le développement communautaire, culture, sport et loisir
6. La santé, l'éducation et la formation



Présentation de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

Résumé statistique Canada 2001 versus 2006 Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

Population de Saint-Jean-de-Dieu	1 768	1 671
Âge moyen de la population	42,1 ans	46,5 ans

COMPOSITION DE L'ÂGE 2001 VERSUS 2006

Âges	Total	Hommes	Femmes
0 – 4 ans	70 - 75	35	40
5 – 14 ans	195 - 160	100	60
15 – 19 ans	150 - 100	50	50
20 – 24 ans	105 - 100	50	50
25 – 44 ans	450 - 360	185	175
45 – 54 ans	275 - 290	145	145
55 – 64 ans	195 - 260	135	125
65 – 75 ans	150 - 145	65	75
75 – 84 ans	135 - 145	60	85
+ de 84 ans	35 - 50	25	25



CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES (2006)

Nombre total (510)	Nombre	Moyenne individu / famille
Union libre	105 - 135	3,2 individus - 3.0 individus
Marié	345 - 300	3,0 individus - 2,70 individus
Monoparentale	55 - 60	2,3 individus - 2.2 individus

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES 2001 VERSUS 2006

Ménages formés de couple sans enfant	220 - 215
Ménages formés de couple avec enfants	235 - 205
Ménages formés d'une seule personne	175 - 175
Autres ménages	55 - 85

LES REVENUS 2001 VERSUS 2006

Revenu moyen des couples avec enfants	44 890\$
Revenu moyen de tous les ménages	29 664\$ - 32 833\$
Revenu moyen des ménages (1 personne)	15 557\$ - 18 016\$
Revenu moyen des ménages (2 personnes)	39 957\$ - 37 856\$

#Paiements mensuels moyens pour les logements occupés par le propriétaire est de 370\$



Champs d'intervention de la Politique Familiale

1. L'ENVIRONNEMENT

Analyse de la situation

L'environnement devient un aspect de plus en plus préoccupant pour une majorité de citoyens. Il demeure, cependant, un sujet délicat parce qu'il implique différents intérêts qui divergent. Il y a ceux qui génèrent la pollution et il y a les autres qui la subissent. Dans le premier cas, il y a des intérêts économiques qui sont en jeu et, pour les autres, il y a leur qualité de vie et leur santé. Dans les deux cas, les préoccupations sont légitimes

Objectif stratégique

Offrir aux citoyennes et aux citoyens un environnement sain et de qualité incluant la protection des paysages, la conservation des ressources, la qualité de l'eau potable et de l'air et la diminution du bruit.

2. LE TRANSPORT ET LA SÉCURITÉ

Analyse de la situation

Le fait que la « sécurité » ait été classée avec « le transport » est significatif. La meilleure façon d'assurer la sécurité des membres de la communauté, de la famille incluant la sienne est d'adopter une approche préventive. Lorsque nous parlons sécurité, nous faisons référence à la capacité des citoyens adultes à prendre soin de ceux et celles qui sont les plus vulnérables de la société, c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Quant à la Municipalité, sa responsabilité principale est de s'assurer que les infrastructures (routes, chemins, rues, bâtiments, terrains...) dont elle a la charge soient conformes aux normes existantes de sécurité et d'accessibilité. L'adoption de lois et de règlements vient supporter la réalisation de cet objectif. Cependant, les gens doivent d'abord être « sensibilisés » à leur part de responsabilité dans un domaine aussi important que la sécurité et cela, avant d'imposer quelques mesures contraignantes que ce soit.

Objectif stratégique

Offrir aux familles un milieu de vie sécuritaire et reconnaître, dans ces décisions, la protection du citoyen comme prioritaire tout en encourageant une approche basée sur la prévention et la sensibilisation plutôt que sur la répression.

3. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Analyse de la situation

Comme dans la majorité des zones rurales du Québec, le dépeuplement et l'exode de la population active sont très préoccupants pour la population. Saint-Jean-de-Dieu n'échappe pas à cette réalité. D'une moyenne d'âge de 41,2 ans en 2001, cette moyenne est passée au-delà des 46 ans en 2006. À la base, le défi consiste à maintenir ainsi qu'à créer une activité économique suffisamment forte pour endiguer cet exode et même en inverser le processus. Le phénomène actuel a plusieurs répercussions sur le tissu social. Nous faisons face à un vieillissement accéléré de la population. Les jeunes, faute d'emploi et d'espoir de s'établir, quittent la région en grand nombre de plus en plus tôt et vont s'installer dans des milieux urbanisés qui offrent un peu plus d'opportunités. Comment les faire revenir à Saint-Jean-de-Dieu? De quelle façon allons-nous dire aux jeunes du secondaire que leur présence est indispensable à la fin de leurs études? Cette situation affecte grandement tout le dynamisme de la communauté.

Objectif stratégique

Développer un milieu de vie favorable à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement des entreprises existantes dans le respect des dimensions sociale et environnementale.

4. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITATION

Analyse de la situation

Si nous voulons attirer de nouvelles familles, il est nécessaire de créer un environnement qui favorise leur qualité de vie et les incite à venir s'établir dans la Municipalité. Autrefois, les gens choisissaient le lieu où s'établir en tenant surtout compte du critère relié à l'emploi disponible afin d'y « fonder une famille ». Aujourd'hui, de nombreux autres critères viennent s'ajouter dont celui du lieu étant le plus susceptible d'assurer une qualité de vie et ce, pour tous les membres de la famille. La Municipalité doit donc tenir compte de cette nouvelle donne autant lors de l'aménagement de son territoire que de la construction de ses habitations, dont des lieux qui facilitent la pratique d'activités de loisirs. Ainsi, l'intégration des familles dans leur milieu doit également faire partie du schéma d'aménagement.

Objectif stratégique

Tenir compte, dans le plan d'aménagement du territoire municipal de la vie de famille, des relations entre les familles tout en favorisant les liens intergénérationnels et les relations harmonieuses de voisinage.

5. LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, CULTURE, SPORT ET LOISIR

Analyse de la situation

Nous ne pouvons établir une Politique Familiale sans considérer les aspects du développement communautaire incluant la pratique d'activités de loisirs sous toutes ses formes. Ces éléments sont indispensables pour maintenir notre population en santé physique et physiologique. De plus en plus, les gens se réservent du temps pour les activités culturelles et récréatives. Il revient, en grande partie, à la Municipalité de s'assurer de répondre à la demande en offrant des activités en quantité, en diversité et en qualité suffisantes pour tous les membres de la communauté johannoise. Cela implique que la Municipalité réserve une part importante de son budget et de son énergie afin de créer un milieu de vie où il sera agréable de vivre. De plus, l'ensemble de ces actions devient un atout supplémentaire afin d'attirer les jeunes familles dans notre Municipalité. Il importe que le milieu de vie où il sera agréable d'habiter reçoive une attention soutenue de la part des partenaires inscrits dans la réalisation du plan d'action en supportant toutes les initiatives qui s'y rattachent.

Objectifs stratégiques

Accorder aux membres de la collectivité johannoise une offre de services en loisirs créative, inspirée des besoins de celle-ci. Maintenir et soutenir l'augmentation du taux de fréquentation aux activités de loisirs en apportant une attention particulière à la dimension intergénérationnelle de la pratique d'activités.

6. LA SANTÉ, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Analyse de la situation

La santé

S'il y a un secteur d'activités qui préoccupe de plus en plus la population, c'est bien celui de la santé. L'accessibilité aux soins de santé devient déterminante lorsqu'on parle de rétention de la population. La présence d'unités de soins comme les Groupes de Médecine Familiale trace un lien direct avec le maintien des jeunes familles dans nos milieux de vie. De plus, le vieillissement de la population n'est pas étranger à ce phénomène car il vient accentuer cette préoccupation. Avec l'âge, les gens requièrent plus de services. Cependant, il est démontré clairement qu'il est possible de retarder l'apparition de plusieurs maladies ou de diminuer les effets négatifs reliés à l'âge. L'exercice physique, entre autres, et une saine alimentation demeurent les meilleurs alliés contre la dégénérescence. C'est pourquoi, l'approche préventive doit accompagner et même précéder l'approche curative. Les gens doivent être sensibilisés à leur part de responsabilité dans le maintien de leur santé. C'est à chacun de se prendre en main. Quant à la Municipalité, elle doit s'assurer que sa population vit dans un environnement sain, facilitant l'augmentation du nombre d'enfants par famille et elle a également la responsabilité d'être éveillée à l'offre de services de proximité, tant individuels que familiaux. Elle doit s'attaquer de manière ferme et sans équivoque à la qualité de l'air, de l'eau et à la diminution du bruit.

L'éducation et la formation

Une population qui veut se développer économiquement et même socialement doit miser, entre autres, sur l'éducation et la formation. Pour être efficace, il est souhaitable que l'éducation soit intégrée dans tous les secteurs. Par exemple, une collaboration plus étroite entre le monde municipal, la santé et le monde scolaire est prioritaire. Ainsi, tout projet à caractère éducatif ferait partie des priorités de développement de la Municipalité et des services de garde en milieu scolaire.

La Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs doit s'affilier avec les entreprises et les commerces et être à l'écoute de leurs besoins en formation spécifique. Nos jeunes doivent connaître les opportunités géographiques que le territoire municipal de Saint-Jean-de-Dieu leur offre pour les prochaines années. La mise en place de formations, dans certains corps de métier traditionnels, doit être à nouveau évaluée.

Objectifs stratégiques

Offrir aux familles un milieu de vie sain, progressif et alerte tout en maintenant un maximum de services de proximité. Tout doit être mis en œuvre pour soutenir l'activité physique et physiologique des membres de la communauté. Soutenir toutes activités associées à l'accessibilité aux services de qualité : service de garde en milieu scolaire, maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et les aînés. À la rigueur, conserver, voire même, bonifier l'offre de services provenant du milieu scolaire et du milieu de la santé et des services sociaux.



Plan d'action de la Politique Familiale de Saint-Jean-de-Dieu

1. L'ENVIRONNEMENT

Objectif stratégique

Offrir aux citoyens et aux citoyennes un environnement sain et de qualité qui inclut la protection des paysages, la conservation des ressources, la qualité de l'eau potable et de l'air et la diminution du bruit.

Depuis 2007, dans le secteur de l'environnement rattaché au plan d'action, la Municipalité a réalisé des actions sous des objectifs spécifiques bien définis. Alors sous l'objectif : **Sensibiliser les gens à l'importance du recyclage et de la récupération, il s'est réalisé l'action suivante** : Distribuer des dépliants traitant de l'importance du recyclage et de la récupération afin d'optimiser le service.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Sensibiliser les familles à leur part de responsabilité quant à la préservation de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">- Mettre sur pied un comité responsable de l'amélioration de l'environnement;- Élaborer un plan stratégique de sauvegarde de l'environnement;- Diffuser des chroniques sur le civisme, l'environnement et sur la responsabilité sociale de chaque citoyen;- Créer une semaine de l'environnement en collaboration avec les écoles et autres organismes;- Reconnaître publiquement les organismes, les entreprises ou les individus qui ont réalisé des actions pour la préservation de l'environnement : Certificat du « respect de l'environnement »;	La Municipalité	2012

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

Sensibiliser les gens à l'importance du recyclage et de la récupération.	<ul style="list-style-type: none">- Organiser des ateliers d'information sur la préservation de l'environnement, sur la récupération, le compostage...;- Écrire un article mensuel dans le journal local traitant de l'importance du recyclage et de la récupération;- Visiter les foyers afin de sensibiliser les gens à l'importance du recyclage et de la récupération;- Mettre en force un règlement punitif envers les propriétaires d'animaux de compagnie qui ne ramassent pas les excréments de leur bête dans les espaces publics ;- Soutenir, par la mise en place d'incitatifs, les propriétaires qui bonifieraient leur propriété par la plantation de nouveaux arbres selon un plan d'aménagement municipal;- Aménager des aires de repos dotés d'un banc de parc ombragé, d'une poubelle et de quelques arbustes;	La Municipalité	2011
		La Municipalité et ses partenaires publics	2012

2. LA SÉCURITÉ ET LE TRANSPORT

Objectif stratégique

Offrir aux familles un milieu de vie sécuritaire et reconnaître, dans ces décisions, la protection du citoyen comme prioritaire tout en encourageant une approche basée sur la prévention et la sensibilisation plutôt que sur la répression.

Depuis 2007, dans le secteur de la sécurité et du transport rattaché au plan d'action, la Municipalité a réalisé des actions sous des objectifs spécifiques bien définis. Alors sous l'objectif : **Améliorer l'état des trottoirs et leur entretien surtout en hiver, il s'est réalisé ces actions** : S'assurer que l'état des trottoirs et leur entretien, surtout en hiver, permet aux piétons de les utiliser en toute sécurité et ce, dans un délai raisonnable. Éliminer la glace et la neige 48 heures après une bordée de neige (vérification). Déblayer la neige des trottoirs sur une largeur de quatre pieds minimum. Se procurer un véhicule pour assurer l'entretien des trottoirs. Appuyer toutes les actions visant à l'amélioration de la Route « 293 » dans les limites de la Municipalité. Demander une résolution au Conseil pour appuyer la réfection de la Route « 293 » et les quatre courbes.

Maintenant sous l'objectif : **Prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la sécurité des enfants pour traverser la rue, pour se rendre à l'école ou pour aller jouer, il s'est réalisé ces actions** : Émettre des billets de courtoisie aux gens qui font des actions qui vont à l'encontre des bases de la sécurité. S'assurer que l'affichage concernant le stationnement soit installé aux endroits stratégiques.

De plus, sous l'objectif : **Mettre sur pied et diffuser un programme de prévention chez les jeunes (drogues, suicide, etc.), il s'est réalisé ces actions** : Mettre sur pied un programme de prévention chez les jeunes (drogues, suicide, et autres...). Diffuser dans les lieux où se retrouvent les jeunes (écoles, local des jeunes...) des informations relativement aux programmes de prévention chez les jeunes (drogues, suicide, et autres...)

À cela, sous l'objectif : **Prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la sécurité des enfants pour traverser la rue, pour se rendre à l'école ou pour aller jouer, il s'est réalisé ces actions** : Tracer des passages balisés pour les enfants dans des endroits stratégiques, continuer la « journée sécurité à bicyclette », informer les jeunes afin de les inciter au respect de la signalisation incluant les passages balisés.

En terminant, sous l'objectif : **Assurer l'entretien adéquat des chemins, des rues et des rangs en hiver, il s'est réalisé ces actions** : S'assurer que les parcours prioritaires des chemins à être déblayés ou entretenus répondent et satisfassent le besoin des citoyens, peu importe leur localisation sur le territoire. S'assurer de l'entretien adéquat des chemins, des rues et des rangs en hiver, exemple : les chemins et les rangs soient ouverts dans un délai de six heures après une bordée de neige. Éliminer les plaques de glace. Mettre suffisamment d'abrasifs sur les chemins.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

<p>Prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la sécurité des enfants pour traverser la rue, pour se rendre à l'école ou pour aller jouer.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Tracer des passages balisés pour les enfants dans des endroits stratégiques;- Émettre des billets de courtoisie aux gens qui font des actions qui vont à l'encontre des bases de la sécurité;	La Municipalité	2012
<p>Sensibiliser les familles à leur part de responsabilité quant à la prévention en sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Écrire un article mensuel dans le journal local traitant de la prévention et de leur part de responsabilité en sécurité;- Diffuser une campagne de sécurité aux enfants et aux parents en utilisant le milieu scolaire comme moyen de diffusion;- Soutenir une présence policière sur les artères principales à des heures variées (pas au même endroit et pas à la même heure);- Soutenir la présence de brigadiers scolaires aux heures de grande circulation piétonnière et automobiles (suggérer la participation des membres d'organisations bénévoles de Saint-Jean-de-Dieu pour effectuer le travail de brigadiers, ceux-ci étant payés en argent johannois);- Mettre en place des incitatifs avec des partenaires pour améliorer l'accès aux édifices publics et commerciaux pour les personnes vivant avec un handicap (mobilité réduite);- Soutenir l'entretien des trottoirs durant les quatre saisons;	La Municipalité Comité des loisirs La Municipalité et ses partenaires privés et publics La Municipalité	2011



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir la mise en place de trottoirs dans les rues ;- Mettre en place des indications incitant les conducteurs de véhicule moteur à respecter les limites de vitesse pour notre bien collectif;- Améliorer le temps d'attente hors Saint-Jean-de-Dieu pour les utilisateurs du transport adapté;- Assurer une présence policière dans l'ensemble des voies de circulation de la municipalité, et ce, de façon régulière;- Améliorer l'accessibilité des édifices publics aux enfants et aux résidents à mobilité réduite;- Aménager des traverses piétonnières légales aux endroits où le taux de fréquentation le justifie;- Mettre en place des incitatifs avec des partenaires pour améliorer l'accès aux édifices publics et commerciaux pour les personnes vivant avec un handicap (mobilité réduite);- Soutenir l'entretien des trottoirs durant les quatre saisons;- Soutenir une présence policière sur les artères principales à des heures variées (pas au même endroit et pas à la même heure);- Sensibiliser les conducteurs au respect des limites de vitesse ;	<p>Le CCU*, La Municipalité.</p> <p>L'Éveil des Basques</p> <p>La Municipalité</p> <p>La Municipalité et ses partenaires publics</p> <p>La Municipalité</p> <p>La Municipalité et ses partenaires publics</p> <p>La Municipalité</p>	2012
--	---	--	------

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des incitatifs avec des partenaires pour améliorer l'accès aux édifices publics et commerciaux pour les personnes vivant avec un handicap (mobilité réduite) ; - Soutenir l'entretien des trottoirs durant les quatre saisons; 	<p>La Municipalité et ses partenaires publics</p> <p>La Municipalité</p>	<p>2013</p>
--	---	--	-------------

* Comité conseil en urbanisme

3.- LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Objectif stratégique

Développer un milieu de vie favorable à l'implantation de nouvelles entreprises et au développement des entreprises existantes dans le respect des dimensions sociale et environnementale.

Alors sous l'objectif : **Tenir compte et inclure les gens faiblement scolarisés et économiquement défavorisés dans le développement d'activités reliées à la création d'emploi, il s'est réalisé ces actions :** Mettre sur pied des mesures qui favorisent l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois qui demandent peu de scolarité. Instaurer un programme de soutien aux personnes faiblement scolarisées et économiquement défavorisées et en recherche d'emploi. Mettre sur pied un « jardin communautaire ».

Maintenant sous l'objectif : **Diffuser l'information sur les services d'aide offerts pour la famille dans la communauté, il s'est réalisé ces actions :** Écrire un article trimestriel dans le journal local traitant des services d'aide disponibles pour la famille. Diffuser l'information dans les CLSC, le journal municipal et les écoles.

De plus sous l'objectif : **Soutenir les initiatives de prospection qui visent à encourager les entreprises à venir s'établir dans la Municipalité, il s'est réalisé ces actions :** Instaurer une stratégie qui encourage les entreprises à venir s'établir dans la Municipalité. Mettre à jour le site WEB de la Municipalité (albums photos...). Mettre à jour la pochette informative des services offerts par la Municipalité.

À cela, sous l'objectif : **Soutenir les initiatives de prospection qui visent à encourager les entreprises à venir s'établir dans la Municipalité, il s'est réalisé ces actions :** S'assurer que le mandat actuel du Comité de développement socio-économique touche tous les

aspects du développement. Soutenir les entrepreneurs prospectés à s'établir dans notre Municipalité. Soutenir l'agent de développement dans ses initiatives de prospection qui visent à encourager les entreprises à venir s'établir dans la Municipalité. Soutenir l'agent de développement dans ses initiatives afin de positionner Saint-Jean-de-Dieu dans une orientation stratégique.

Alors sous l'objectif : **Soutenir les entrepreneurs actuels dans leur projet de développement, il s'est réalisé ces actions** : Faire une étude afin de connaître les projets de développement et les préoccupations des entrepreneurs de la Municipalité. Établir une politique de soutien aux entrepreneurs actuels dans leur projet de développement. Cibler les entrepreneurs à risque et leur accorder un soutien logistique.

Maintenant sous l'objectif : **Adopter une politique d'accueil pour les nouveaux arrivants, il s'est réalisé ces actions** : Mettre en place une politique d'accueil pour les nouveaux citoyens qui viennent s'établir dans la Municipalité. Monter une trousse d'accueil. Instaurer un comité d'accueil chargé de recevoir les nouveaux arrivants. Organiser une fête pour souligner la venue des « nouveaux arrivants » (soirée de bienvenue annuelle).

En terminant, l'objectif : **Aménager la zone industrielle choisie afin de la rendre accessible à l'implantation de nouvelles entreprises, s'est réalisé et continuera sa poursuite.**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Aménager la zone industrielle choisie afin de la rendre accessible à l'implantation de nouvelles entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des critères d'admissibilité qui favorisent l'implantation de nouvelles entreprises; - Soutenir l'achat local responsable (politique de prix juste / juste-prix); - Mettre en place des incitatifs pour la venue de nouvelles entreprises; 	Chambre de Commerce, Comité de développement	2011 2012

4. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'HABITATION

Objectif stratégique

Tenir compte, dans le plan d'aménagement de la vie de famille, des relations entre les familles, des liens intergénérationnels et des relations harmonieuses de voisinage.

Alors sous l'objectif : **Favoriser le développement résidentiel ; il s'est réalisé ces actions** : Établir une politique qui favorise le développement résidentiel dans la Municipalité. Mettre sur pied une subvention à la rénovation. Mettre sur pied un système de paiement de la taxe sur les mutations immobilières. Sensibiliser les propriétaires de bâtiments non occupés à prendre des mesures afin de rénover leurs bâtiments. Faire adopter un règlement municipal concernant l'apparence des bâtiments abandonnés.

Maintenant sous l'objectif : **Mettre sur pied des conditions qui facilitent l'accès pour les familles à un logement de qualité à un prix raisonnable; il s'est réalisé ces actions** : S'assurer d'un nombre suffisant de logements de qualité à un prix raisonnable. Effectuer des démarches pour un projet d'établissement de loyers à prix modique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Favoriser le développement résidentiel.	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer une recherche pour attirer les promoteurs;- Développer un dépliant promotionnel;- Ouvrir une autre rue pour l'établissement de résidences;	La Municipalité	2012
Instaurer des mesures qui encouragent l'accès à la propriété pour les jeunes familles.	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des mesures municipales qui favorisent l'accès à la propriété pour les jeunes familles;- Instaurer un programme d'accès à la propriété pour les jeunes familles qui veulent se construire;- Mettre en place des mesures d'allègements fiscaux;	La Municipalité	2012

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES****ÉCHÉANCIÉ**

<p>Améliorer l'offre locative et l'accessibilité des voies publiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planter de nouveaux logements pour les jeunes familles (4 et 5 pièces); - Construire de nouveaux logements abordables; - Construire de nouveaux logements adaptés; - Construire de nouveaux logements; - Améliorer l'identification des artères de la municipalité, améliorer l'éclairage des rues et des espaces favorisant le regroupement de citoyens; - Assurer l'accessibilité aux entrées et sorties des trottoirs pour les poussettes, chaises roulantes et autres...; - Soutenir la mise en place de trottoirs dans les rues par un programme triennal; - Soutenir la construction de bâtisses pour fin d'entreposage de biens meubles et de biens personnels; - Planter de nouveaux logements pour les jeunes familles (4 et 5 pièces) ; - Construire de nouveaux logements; - Soutenir, à l'aide d'incitatifs, les propriétaires qui bonifieraient la plantation de nouveaux arbres selon un plan d'aménagement municipal; - Mettre en place une politique municipale favorisant la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti; 	<p>OMH, la Municipalité et ses partenaires privés Entrepreneurs privés et Coopérative d'habitation</p> <p>La Municipalité, Rues Principales</p> <p>La Municipalité</p> <p>Entrepreneurs privés</p> <p>OMH, la Municipalité et ses partenaires privés</p> <p>La Municipalité, Comité des loisirs, CCU.</p>	<p>2011</p> <p>2012</p>
---	--	---	-------------------------

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir une politique municipale associée au maintien de l'unification des couples dans le cas de la perte d'autonomie d'un de ses membres;- Aménager des parcs et des aires de repos à caractère intergénérationnel;- Aménager un ascenseur au Centre communautaire J.C. Belisle ;- Améliorer l'identification des artères de la Municipalité, améliorer l'éclairage des rues et des espaces favorisant le regroupement de citoyens;- Mettre en place des incitatifs avec des partenaires pour améliorer l'accès aux édifices publics et commerciaux pour les personnes vivant avec un handicap (mobilité réduite);- Mettre en place un programme d'entretien des espaces verts, des aires de repos et des espaces publics;- Implanter de nouveaux logements pour les jeunes familles (4 et 5 pièces);- Construire de nouveaux logements;- Améliorer l'identification des artères de la Municipalité, améliorer l'éclairage des rues et des espaces favorisant le regroupement de citoyens;- Mieux délimiter les espaces légaux, selon le code de sécurité routière, affectés à la circulation à bicyclettes;	<p>La Municipalité, Comité des loisirs,CCU. La Municipalité</p> <p>OMH, la Municipalité et ses partenaires privés.</p> <p>La Municipalité, Rues Principales Entrepreneurs privés</p> <p>La Municipalité</p>	<p>2013</p>
--	--	---	-------------



5. LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, CULTURE, SPORT ET LOISIR

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Accorder aux membres de la collectivité johannoise une offre de services en loisirs créative, inspirée des besoins de celle-ci. Maintenir et soutenir l'augmentation du taux de fréquentation aux activités de loisirs en apportant une attention particulière à la dimension intergénérationnelle de la pratique d'activités.

#formes d'activité de loisir : récréative, sportive, culturelle, socio-éducative, touristique, en institution, plein-air, communautaire (sociale),

Alors sous l'objectif : **Adapter l'offre en termes d'activités en fonction des besoins et de la réalité des familles, il s'est réalisé ces actions** : Offrir des activités pour les personnes âgées : pétanque, jeux de fer et autres. Faire une recherche sur le type d'activités familiales que les gens désirent. Effectuer l'analyse des résultats du deuxième sondage. Offrir des activités sportives, de loisirs et culturelles qui répondent aux besoins et à la réalité des familles : partie de golf familiale, partie de hockey de famille, balle molle.

De plus, sous l'objectif : **Favoriser la participation aux activités et l'accessibilité aux services de loisirs pour tous les membres de la famille, il s'est réalisé ces actions** : Mettre sur pied des « journées santé » Marche et Vélo. Organiser des randonnées plein air avec les élèves des écoles et avec des personnes plus âgées.

Maintenant sous l'objectif : **Améliorer le système de communication et d'information : mieux informer les citoyens sur les activités d'ordre culturel, sportif et de loisir, il s'est réalisé ces actions** : Mettre sur pied un système de communication et d'information sur ce qui se passe en termes d'activités d'ordre culturel, sportif et de loisir, par courriel, sur le site WEB de la Municipalité, par des articles dans les journaux, par chaîne téléphonique, Télébasques, bloc-notes, carnet socioculturel.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER
Aménager un parc municipal en tenant compte de la famille tout en favorisant les rapports intergénérationnels.	<ul style="list-style-type: none">- Faire une étude pour repérer le meilleur site pour localiser un parc dans la Municipalité;- Déterminer le meilleur type d'aménagement à prioriser en tenant compte de la famille et des rapports intergénérationnels;- Aménager un parc municipal multifonctionnel;- Aménager des espaces pour que les familles puissent s'y récréer et s'y détendre;	La Municipalité	2012

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

<p>Adapter l'offre en termes d'activités en fonction des besoins et de la réalité des familles.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Mettre sur pied une base de plein air hivernale : Glissades avec chambre à air;- Organiser un « défi plein air »;- Améliorer l'offre d'activités récréatives et sportives en développant une série d'incitatifs;	<p>Comité des loisirs</p>	<p>2011</p>
<p>Favoriser la participation aux activités et l'accessibilité aux services de loisirs pour tous les membres de la famille.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Développer une stratégie marketing afin d'assurer la participation maximale de gens en terme d'activités sociales, sportives, de loisirs et culturelles;- Développer une stratégie marketing afin d'assurer l'accessibilité maximale aux gens aux différents services offerts aux familles;- Organiser des activités sportives et sociales hebdomadaires pour les personnes âgées;- Rendre disponibles des locaux et des équipements pour les activités des personnes âgées;- Mettre sur pied des clubs santé : Club de marche, Club de vélo;- Organiser des activités qui favorisent les rapports intergénérationnels;- Organiser des Olympiades<ul style="list-style-type: none">- Pour les jeunes- Pour les adultes- Pour les personnes handicapées- Mettre en place des jeux d'eau;	<p>Comité des loisirs et des partenaires privés</p>	<p>2012</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Moussez l'utilisation du gymnase de l'École Sainte-Marie par la population en général par une programmation appropriée; - Soutenir la présence d'équipements récréatifs ou sportifs, tant publics que privés, par des incitatifs moussant leur fréquentation; - Soutenir et multiplier les activités de loisirs sous toutes ses formes; - Soutenir la présence d'équipements récréatifs ou sportifs, tant publics que privés, par des incitatifs moussant leur fréquentation; - Soutenir et multiplier les activités de loisirs sous toutes ses formes; - Moussez l'utilisation du gymnase de l'École Sainte-Marie par la population en général par une programmation appropriée; - Aménager des parcs et des aires de repos à caractère intergénérationnel; - Augmenter les heures d'ouverture de la bibliothèque; - Confectionner un répertoire des services publics en présence sur le territoire de la municipalité sur un support convivial et le rendre disponible aux citoyens; 	<p>Comité des loisirs et des partenaires privés</p> <p>Comité des loisirs et des organisations reconnues par la Municipalité</p> <p>Comité de la bibliothèque</p>	<p>2013</p> <p>2012</p> <p>2013</p>
--	--	---	-------------------------------------

6. LA SANTÉ, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Offrir aux familles un milieu de vie sain tout en maintenant un maximum de services de proximité. Tout doit être mis en œuvre pour soutenir l'activité physique et physiologique de tous les membres de la communauté, pour soutenir toutes activités associées à l'accessibilité aux services de qualité : service de garde en milieu scolaire, maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et les aînés. À la rigueur, conserver, voire même, bonifier l'offre de services provenant du milieu scolaire et de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Alors sous l'objectif : **Améliorer l'offre des services en santé offerts à la communauté, il s'est réalisé ces actions** : S'assurer que le temps de réponse des services ambulanciers soit dans les normes provinciales. S'assurer qu'il y ait des plages horaires sans rendez-vous de réserves pour rencontrer un médecin. S'assurer qu'il y ait toujours suffisamment de places disponibles pour les personnes âgées et cela, peu importe leur état de santé.

Maintenant sous l'objectif : **Prévenir le décrochage scolaire en sensibilisant les parents et les enfants à l'importance de la réussite scolaire, il s'est réalisé ces actions** : Établir un portrait du phénomène du décrochage scolaire. S'assurer de l'efficacité de la stratégie pour diminuer le décrochage scolaire. Vérifier la campagne de sensibilisation des parents et de leurs enfants à l'importance de la réussite scolaire. Diffuser l'information dans la région : site WEB, journal municipal. Prendre les actions nécessaires pour s'assurer de l'efficacité des mesures pour diminuer le décrochage scolaire.

De plus, sous l'objectif : **Favoriser la collaboration et le partenariat entre les secteurs du scolaire, du municipal et de la santé : Intégration des trois milieux, il s'est réalisé ces actions** : Mettre sur pied un comité avec des membres qui représentent les trois milieux. Déterminer les axes d'interventions prioritaires dans chacun de ces secteurs. Établir un plan d'action relié aux axes d'interventions prioritaires.

À cela, sous l'objectif : **Favoriser l'accessibilité des services de garde, il s'est réalisé ces actions** : S'assurer de l'offre suffisante de places en garderie pour les familles. Diminuer l'attente pour des places en garderie.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

Améliorer l'information relative aux services offerts en santé.	- Nommer un responsable du dossier « Santé, éducation et service de garde »;	La Municipalité	2012
Améliorer l'offre des services en santé offerts à la communauté.	- Mettre sur pied un service de support pour les aidants naturels, pour les personnes âgées et les handicapés;	La Municipalité et ses partenaires issus du domaine public	2011
	- Maintenir les acquis commerciaux et publics associés aux professionnels de la santé comme des pharmaciens, un dentiste, des intervenants sociaux, un physiothérapeute;		
	- Soutenir une politique municipale associée au maintien de l'unification des couples dans le cas de la perte d'autonomie d'un de ses membres;		
	- Maintenir les acquis commerciaux et publics associés aux professionnels de la santé comme des pharmaciens, un dentiste, des intervenants sociaux, un physiothérapeute;	La Municipalité et ses partenaires issus du domaine public	2012
	- Adapter la forme des lettres (typographie) sur l'ensemble des communications issues de la Municipalité envers la population et motiver les autres organisations communautaires œuvrant sur le territoire de la Municipalité à imiter le geste;	La Municipalité et ses partenaires œuvrant dans le domaine public et privé	2013

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**ACTIONS À RÉALISER****RESPONSABLES ÉCHÉANCIER**

<p>Sensibiliser les gens à leur part de responsabilité en ce qui concerne leur santé physique et mentale dans le cadre d'une approche préventive.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Rédiger une chronique santé dans le journal municipal à tous les mois;- Organiser des conférences par des spécialistes de la santé pour les personnes âgées;- Mettre sur pied une « cuisine collective »;- Organiser des cliniques « bien manger »;	<p>La Municipalité et ses partenaires œuvrant dans le domaine public et privé</p>	<p>2013</p>
<p>Favoriser l'accessibilité des services de garde.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer l'analyse de l'offre et de la demande pour les services de garde dans la Municipalité en termes de qualité et quantité;- Proposer des allègements fiscaux aux nouvelles garderies;	<p>La Municipalité et ses partenaires œuvrant dans le domaine public et privé</p>	<p>2012</p>



MÉCANISME DE SUIVI DES ACTIONS

Afin de s'assurer de la réalisation du plan d'action de la Politique Familiale et du plan d'action issu de la démarche Municipalité Amie des Aînés, un mécanisme tout à fait convivial de suivi a été mis en place.

RESPONSABLES

Dans l'ensemble, c'est le Comité de la Famille qui est l'organisme le mieux placé pour s'assurer de l'atteinte des objectifs. Comme les membres qui composent ce comité représentent différents organismes, institutions, regroupements importants de la communauté et des citoyennes et citoyens de Saint-Jean-de-Dieu, ce dernier est bien ciblé pour prendre en charge cette responsabilité. Dans plusieurs cas, il y aura une personne qui sera nommée comme la responsable de faire le suivi d'une action en particulier. Le principal responsable du Comité de la Famille est monsieur Jean-Marie Côté, maire de la Municipalité et instigateur de la mise en place d'une Politique Familiale à Saint-Jean-de-Dieu.



MÉCANISME DE SUIVI

Des rencontres entre les membres du Comité de la Famille auront lieu au début de chaque saison. L'avancement de chacun des points ou des objectifs sera analysé. Plusieurs questions seront traitées. Il sera déterminé les points suivants :

- Quel est l'état d'avancement des dossiers par rapport à l'échéancier ?
- Quels sont les obstacles qui ont été rencontrés et comment les contrer ?
- Quelles autres actions devraient être réalisées pour faciliter l'atteinte de l'objectif ?

Lorsque cela sera nécessaire, il y aura un calendrier détaillé pour chacun des objectifs.



Notes



Notes



Tableau d'équivalences ■ Conversions métriques

DISTANCE

Métrique	Impérial
1 kilomètre	0.6214 mille
Impérial	Métrique
1 mille	1.609 kilomètre

LIQUIDE

Impérial	Métrique
1 chopine	0.57 litre
1 pinte	1.14 litre
1 gallon	4.55 litres

LONGUEUR

Impérial	Métrique
1 pouce	2.54 centimètres
1 pied	30.48 centimètres
1 verge	0.91 mètre

POIDS

Impérial	Métrique
1 once	28.35 grammes
1 livre	454 grammes
1 tonne courte (2 000 livres)	907 kilogrammes
1 tonne longue (2 240 livres)	1016 kilogrammes

